

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 1^{er} juin 2015 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Nathalie Jacob qui est retenu à l'extérieur pour son travail.

2015-06-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1922 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2015

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2015, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 27 mai 2015 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-03

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2015

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- Des membres du conseil de la Fabrique de Saint-Narcisse, nous remerciant pour la gratuité du centre communautaire, lors de leur activité de souper spaghetti.

(DE)

- De Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, nous informant que la Semaine québécoise des personnes handicapées se tiendra du 1^{er} au 7 juin prochain et nous invite à l'action.
- De madame Geneviève Paré, directrice du Fond Communautaire des Chenaux, nous demandant de revoir notre décision de l'an passé concernant le soutien financier pour le service « Sacs d'écoles », en offrant cette année un montant de 200,00\$ pour les enfants fréquentant l'école primaire à Saint-Narcisse et qui proviennent de familles à faible revenu.
- De l'équipe de la Fondation Rues principales, nous invitant au 28^e colloque annuel de la Fondation Rues principales qui aura lieu à l'Hôtel Le Concorde de Québec, le mercredi 23 septembre prochain, sous le thème « S'engager pour Prospérer : des pratiques citoyennes novatrices ».
- De monsieur Jean Fortin et mesdames Dominique Violette et Louise Sicuro, respectivement, coprésident-municipalité, coprésidente-art et présidente-directrice générale de Culture pour tous, nous invitant à participer à la 19^e édition des Journées de la culture qui se tiendront les 25, 26 et 27 septembre prochain. Il est à noter qu'il faut inscrire avant le 30 juin, les activités que notre municipalité souhaite proposer à l'ensemble de nos citoyens.
- De la compagnie Promo Texto, nous offrant leurs services de texto automatique à nos citoyens, soit pour les informer d'un avis d'ébullition, des festivités, des activités sportives, activités sociales, ou autres. Un montant à partir de 150\$/mois est à prévoir pour ce service.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Clôture mitoyenne entre la terre de monsieur Benoit Lachance et madame Solange Goulet et la terre de monsieur Robert Steinegger

Dans une lettre datée du 20 mai 2015, monsieur Benoit Lachance et madame Solange Goulet nous informent qu'ils ont demandé à plusieurs reprises à monsieur Steinegger, de réparer la partie de clôture mitoyenne qui le concernait. Celui-ci refuse de la réparer. Monsieur Lachance et madame Goulet demandent donc à l'inspecteur agraire de la municipalité de faire appliquer la Loi sur les compétences municipales en matière de clôture mitoyenne.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports du Québec, nous informe qu'une subvention de 145 556\$ nous est accordée pour l'année 2015, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Contribution financière pour Les Mercredis de l'Agora Desjardins

Nous avons reçu de la MRC des Chenaux, un montant de 800\$ à titre de soutien au dynamisme local pour les Mercredis de l'Agora Desjardins et le Rendez-vous des Arts. Une mention du soutien de la MRC des Chenaux est demandée dans tout document promotionnel lié à ce projet ou lors de la tenue de l'activité.

(COMMISSION)

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier de monsieur Jean-Pierre Bergeron

Au dossier présenté par monsieur Jean-Pierre Bergeron visant, dans un premier volet, à obtenir l'autorisation d'acquérir une lisière de terrain à même une partie du lot 61-1, propriété de la firme Rosaire Tessier et fils inc., d'une superficie d'environ 2 487 mètres carrés afin d'y aménager un chemin donnant accès à sa terre en culture et à son érablière située au Nord-Est du terrain visé et, dans un deuxième volet, à régulariser les transactions intervenues depuis 1989 jusqu'à ce jour sur les lots ou parties des lots 61, 61-1 et 61-8, réception de l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ par laquelle la demande concernant le premier volet devrait être autorisée alors qu'en regard du second volet, la demande devrait être rejetée, parce que non nécessaire puisque les transactions datant de 1989 à 2007 sont réputées conformes parce que publiées au registre foncier depuis plus de 5 ans alors que l'acte publié en 2013 est conforme à la Loi.

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), demande de la zone d'exclusion

Selon la demande de la municipalité à la CPTAQ pour qu'une partie de la zone agricole située sur la rue de l'Église et dans le rang Saint-Pierre soit exclue de la zone agricole, la Commission demande à la Fédération de l'UPA Mauricie de donner leur recommandation sur la présente demande, et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi.

Avis d'infraction à la réglementation d'urbanisme, concernant la propriété située au 210, rue de l'Église

Suite à plusieurs avis, soit le 9 mai 2013, le 16 juillet 2014 et le 25 mai 2015, informant le propriétaire du 210, rue de l'Église, que son terrain était extrêmement négligé par toute sorte de débris et qu'il devait remédier à la situation. La municipalité n'a d'autre choix d'imposer une amende de 500\$+frais, par article, si le 1^{er} juin 2015, le ménage de terrain n'a pas été réalisé.

Ainsi, il est proposé par madame Linda, MacCulloch,
Appuyée par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu que le conseil municipal confie au directeur général, monsieur Stéphane Bourassa d'assurer un suivi de ce dossier et que si, au plus tard vendredi le 5 juin prochain, le nettoyage de ce terrain n'avait pas été complété, il demande à la MRC des Chenaux de procéder à l'émission d'un constat d'infraction.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 4 mai dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

(PÉRIODE)

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Madame Jocelyne Saucier demande au conseil, pourquoi des frais d'Hydro-Québec de 409,31\$ dans la mise aux normes. Monsieur Guy Veillette, maire, lui explique que c'était pour des travaux de raccordement du nouveau poste d'eau potable, situé à l'arrière du réservoir. Monsieur René Carpentier demande au conseil en quoi consistait la facture d'ADF Diésel au montant de 3 113,73\$. Monsieur Guy Veillette, maire, lui répond que c'était pour le changement du radiateur et de la « fan blade » sur l'un de nos camions 10 roues.

2015-06-04

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juin 2015 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-05

Adoption du règlement numéro 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones 101-C, 102-C et 103-I

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée publique du 2 mars 2015, le projet de règlement de zonage numéro 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU que la municipalité a tenu, le 4 mai 2015, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée publique du 4 mai 2015, le second projet de règlement de zonage numéro 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2015;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2015-06-06

Adoption du règlement numéro 2015-03-508 modifiant le règlement de zonage visant à modifier la zone 207-A

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée publique du 7 avril 2015, le projet de règlement de zonage numéro 2015-03-508 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU que la municipalité a tenu, le 4 mai 2015, une assemblée de consultation sur ce projet de règlement;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, lors de l'assemblée publique du 4 mai 2015, le second projet de règlement de zonage numéro 2015-02-507 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 2 mars 2015;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2015-03-508 modifiant le règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-07

Accord de la municipalité concernant le projet de remplacement de la structure p-01582

ATTENDU que la structure p-01582 située sur le rang du Haut-de-la-Grande Ligne dans la municipalité de Saint-Narcisse a atteint la fin de sa durée de vie utile, que la dalle temporaire coulée au-dessus ne peut être conservée plus de quelques années, et que le ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite procéder à des travaux de remplacement du pont;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu le 17 avril 2015 en présence de Geneviève Demers, ing. et chargée de projet au MTQ, de même que Janice Lavallée, ing. et chargée de projet de la firme Pluritec, en charge des avant-projets;

ATTENDU que cette rencontre avait pour but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet de reconstruction et du type de structure retenu;

ATTENDU que lors de cette rencontre, il a été question de la mise en place d'un chemin de détour pour la durée des travaux;

ATTENDU que lors de cette rencontre, il a été question de la mise en place de glissières de sécurité au-dessus du pont et aux approches;

ATTENDU que lors de cette rencontre, il a été question de raccordement temporaire de l'aqueduc par la municipalité de Saint-Narcisse;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Narcisse accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du p-01582 tel que présenté à la réunion du 17 avril 2015;

QUE la municipalité de Saint-Narcisse autorise le MTQ à fermer l'accès au rang du Haut-de-la-Grande Ligne pendant les travaux de reconstruction;

QUE la municipalité demande au MTQ de prendre en charge l'entretien du chemin de détour pendant les travaux, et que le chemin soit laissé dans le même état qu'avant les travaux.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-08

Adoption des prévisions budgétaires 2015, révisées de l'OMH

ATTENDU la réception d'une demande de révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) de Saint-Narcisse pour l'exercice financier 2015;

ATTENDU que les nouvelles prévisions budgétaires montrent un déficit d'exploitation anticipé de 46 531\$ au lieu du montant anticipé de 46 068\$ pour l'année 2015 et que 10% du déficit d'opération doit être assumé par la municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé le versement de sa contribution financière pour l'année 2015 à l'OMH échelonnée en deux versements et qu'un premier versement au montant de 2 848,55\$ a été effectué;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse approuve les nouvelles prévisions budgétaires soumises par la SHQ pour l'OMH de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, et doit conséquemment ajuster sa contribution au nouveau déficit anticipé au montant de 46 531\$;

QUE le conseil municipal accepte de modifier sa contribution financière pour l'année 2015 à l'OMH afin de refléter la révision budgétaire déposée le 5 mai dernier et qu'un montant de 1 804,45\$ représentant le deuxième versement sera effectué vers la mi-octobre pour l'exercice financier 2015;

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-09

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse compte réaliser des travaux afin d'améliorer le réseau routier municipal et qu'elle compte investir plus de 75 000\$ dans le drainage, le remplacement et la construction de ponceaux dans le rang Saint-Pierre et rang des Chutes Nord, ainsi que refaire une section de pavage de la route du Moulin et du rang des Chutes Nord;

(ATTENDU)

ATTENDU que la municipalité a fait parvenir une demande d'aide financière de 37 500\$ à monsieur Pierre Michel Auger, député de Champlain, dans le cadre du programme PAARRM;

ATTENDU que la municipalité demande à monsieur Auger de prioriser la demande de la municipalité étant donné les nombreux travaux de réfection de voirie à être réalisés au cours des prochaines années afin de pallier à la désuétude des rangs;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil municipal demande au député provincial de prioriser la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et de lui accorder un soutien financier de 37 500\$ pour toutes les raisons citées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-10

Acceptation des soumissions pour la fourniture de sable MG-112, pour la reconstruction de la seconde partie du rang Saint-Félix

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2015, à la réalisation des travaux de reconstruction de la seconde partie du Rang Saint-Félix;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 6 mai 2015 pour la fourniture de sable MG-112;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 14 mai 2014 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h01;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la fourniture de sable MG-112 avaient été invités à soumissionner dont : Pagé construction inc., Roger Brouillette et fils et Les Entreprises JPG Bergeron inc.;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la fourniture de 1 t.m. de sable MG-112, présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Pagé construction inc.	4,08\$
Roger Brouillette et fils	Pas soumissionné
Les Entreprises JPG Bergeron inc.	Pas soumissionné

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Pagé construction inc., celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

(QUE)

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 6 mai 2015 pour la fourniture de sable MG-112.

QUE le conseil mandate Pagé construction inc. pour la fourniture de sable MG-112, pour notre projet de reconstruction d'une partie du rang Saint-Félix selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 4,08\$ la t.m., taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-11

Acceptation des soumissions pour les travaux de pulvérisation, servant à la reconstruction de la seconde partie du rang Saint-Félix

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2015, à la réalisation des travaux de reconstruction de la seconde partie du Rang Saint-Félix;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation le 6 mai 2015 pour les travaux de pulvérisation;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 14 mai 2014 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h01;

ATTENDU que trois professionnels dans le domaine de la pulvérisation de pavage avaient été invités à soumissionner dont : ACI inc., Maskimo construction inc. et Pagé construction inc.;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la pulvérisation de 1 mètre carré de pavage, présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
ACI inc.	0,92\$/mètre carré
Maskimo construction inc.	0,89\$/mètre carré
Pagé construction inc.	0,78\$/mètre carré

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Pagé construction inc., celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 6 mai 2015 pour les travaux de pulvérisation de pavage du rang Saint-Félix.

QUE le conseil mandate Pagé construction inc. pour les travaux de pulvérisation de pavage, pour notre projet de reconstruction d'une partie du rang Saint-Félix selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 0,78\$ le mètre carré, taxes incluses.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-12

Acceptation des soumissions pour la fourniture de pierre MG-20, pour la reconstruction de la seconde partie du rang Saint-Félix

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2015, à la réalisation des travaux de reconstruction de la seconde partie du Rang Saint-Félix;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres sur publics le 17 avril 2015 pour la fourniture de sable MG-20;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 14 mai 2015 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h01;

ATTENDU l'appel d'offres publiques dans le domaine de la fourniture de pierre MG-20, via le système électronique d'appels d'offres du Québec (SÉAO) et publié dans l'Info municipal de la municipalité;

ATTENDU le dépôt de deux soumissions pour la fourniture de pierre MG-20, dont celles de : Carrières Trois-Rivières inc. et Maskimo construction inc.;

ATTENDU les prix soumis taxes incluses, pour la fourniture de 1 t.m. de pierre MG-20, présentée au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Carrière Trois-Rivières inc.	11,20\$/t.m.
Maskimo construction inc.	11,53\$/t.m.

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Carrière Trois-Rivières., celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 17 avril 2015 pour la fourniture de pierre MG-20.

QUE le conseil mandate Carrière Trois-Rivières inc. pour la fourniture de pierre MG-20, pour notre projet de reconstruction d'une partie du rang Saint-Félix selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 11,20\$ la t.m., taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2015-06-13

Acceptation des soumissions pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, pour la reconstruction de la seconde partie du rang Saint-Félix

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'été 2015, à la réalisation des travaux de reconstruction de la seconde partie du Rang Saint-Félix;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques le 17 avril 2015 pour la fourniture et la pose de béton bitumineux;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 14 mai 2015 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h01;

ATTENDU l'appel d'offres publiques dans le domaine de fourniture et la pose de béton bitumineux, via le système électronique d'appels d'offres du Québec (SÉAO) et publié dans l'Info municipale de la municipalité;

ATTENDU le dépôt de cinq soumissions pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, dont celles de Maskimo construction inc., Construction et Pavage Portneuf, Eurovia inc., Construction et Pavage Boisvert et Pagé construction inc.;

ATTENDU les prix soumis sans les taxes, pour la fourniture et la pose de 1 t.m. de béton bitumineux, sont présentés au tableau suivant:

Compagnies	Prix
Maskimo construction inc.	80,38\$/t.m.
Construction et pavage portneuf	77,02\$/t.m.
Eurovia inc.	73,75\$/t.m.
Construction et Pavage Boisvert	84,90\$/t.m.
Pagé construction inc.	75,32\$/t.m.

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Eurovia inc. celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur général et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'analyse de la soumission réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 17 avril 2015 pour la fourniture et la pose de béton bitumineux.

QUE le conseil mandate Eurovia inc. pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, pour notre projet de reconstruction d'une partie du rang Saint-Félix selon les modalités de l'appel d'offres pour un montant de 73,75\$ la t.m., taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

(ACHAT)

2015-06-14

Achat d'une paire de ponts de passage de caoutchouc pour notre service incendie

ATTENDU la demande du Service d'incendie afin de faire l'acquisition d'une paire de ponts de caoutchouc pour la protection des boyaux incendie;

ATTENDU qu'il arrive que les boyaux servant à combattre un incendie traversent des routes et soient soumis aux passages des voitures;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une paire de ponts de caoutchouc, modèle 4''-5'', pour protéger les boyaux incendie aux passages des voitures;

ATTENDU que le directeur du service incendie, monsieur Guy Gervais, a demandé deux soumissions, soit, à l'entreprise ARÉO-FEU et à Boivin et Gauvin inc. pour la fourniture d'une paire de ponts de passage servant à la protection des boyaux incendie;

ATTENDU que l'entreprise Boivin et Gauvin inc. a soumis un prix de 758,00\$, taxes en sus, pour la fourniture d'une paire de ponts de passage en aluminium et la compagnie ARÉO-FEU un prix de 383,11\$, taxes en sus, pour la fourniture d'une paire de ponts de passage en caoutchouc;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat d'une paire de ponts de passage en caoutchouc, modèle 4''-5'' à l'entreprise ARÉO-FEU au coût estimé de 383,11\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-15

Achat de gants à nos pompiers pour les interventions de mâchoire de vie

ATTENDU la demande du Service d'incendie afin de faire l'acquisition de gants pour les interventions de mâchoire de vie;

ATTENDU que la première paire de gants avait été achetée par chaque pompier de notre service incendie;

ATTENDU que lors d'intervention de mâchoire de vie chaque pompier doit avoir la protection nécessaire à l'intervention;

ATTENDU la désuétude des gants de notre service incendie, il y a lieu de procéder à l'achat de 13 paires de gants Barrier 1 Extrication Gloves, Short Cuff, Hi-Viz;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie Service Techniques Incendies Provincial inc. (STIP) au prix de 114,85\$ la paire;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil autorise son Chef pompier, monsieur Guy Gervais, à faire l'achat de 13 paires de gants Barrier 1 Extrication Gloves, Short Cuff, Hi-Viz à l'entreprise STIP au coût estimé de 1 493,05\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

(ADHÉSION)

2015-06-16

Adhésion de la Municipalité à l'association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) pour l'année 2015-2016

ATTENDU que notre municipalité procèdera au remplacement des lumières de rues existant, dans le cadre du programme Bâtiment, volet Éclairage public à DEL;

ATTENDU qu'un bon de commande pour l'achat des lumières de rues à DEL a été transmis à Hydro-Québec;

ATTENDU que la compagnie Lumen inc. qui a été mandaté pour la fourniture des matériaux d'éclairage public à DEL a réalisé elle-même l'analyse de nos besoins en éclairage public à DEL;

ATTENDU que monsieur Éric Le Couédic, ingénieur de l'AQME, peut, sans frais d'honoraires, nous rassurer que l'analyse réalisée par Lumen inc., répond à nos besoins, mais à condition d'être membre de l'AQME;

ATTENDU que l'AQME nous offre aussi, un tarif préférentiel pour la Rencontre municipale de l'énergie, l'accompagnement d'un ingénieur pour nos projets, l'accès à des informations et ressources pratiques pour nos projets éco-efficaces, le développement de projets sur mesure, un appui à l'intégration d'une composante éco-énergétique à nos projets d'infrastructures et un soutien dans l'organisation d'une gestion éco-responsable à nos citoyens;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse adhère à l'AQME au montant de 195,00\$, taxes en sus, pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-17

Publicité dans l'album des finissants de l'école de la Solidarité

ATTENDU que les finissants et finissantes de sixième année de l'école de la Solidarité produisent un album des finissants pour souligner leur passage à cette école et qu'ils sollicitent des appuis financiers afin de concrétiser ce projet ;

ATTENDU que la municipalité considère important de soutenir la jeunesse locale dans la réalisation de projets formateurs ;

ATTENDU que la demande de soutien financier se chiffre à soixante-cinq dollars (65\$) pour une page à l'intérieure de l'album permettant à la municipalité de livrer un message de félicitations aux finissants et finissantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le conseil municipal homologue la demande du comité de l'album des finissants et finissantes de l'école de la Solidarité en défrayant un encart publicitaire d'une page au montant de 65\$.

Adoptée à l'unanimité.

(PAIEMENT)

2015-06-18

Paiement d'une partie de l'allocation annuelle à madame Claire Déziel, chargée de l'application du règlement des chiens

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement, des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens;

ATTENDU que madame Claire Déziel désire recevoir 50% de son allocation annuelle;

ATTENDU que l'allocation à verser à madame Claire Déziel pour l'année 2015 est de 9\$ par licence de chien;

ATTENDU que 334 licences de chiens ont été émises;

ATTENDU que madame Claire Déziel fait un excellent travail pour l'application du règlement des chiens;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de 1503,00\$ en honoraires à madame Claire Déziel, ce qui équivaut à 50 % de son allocation annuelle pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-19

Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 24, 25 et 26 septembre prochain au Centre des congrès de Québec sous le thème « Au cœur de l'action »;

ATTENDU que différents ateliers seront organisés notamment sur les finances, la gestion des infrastructures, l'attraction des jeunes en région, l'aménagement du territoire, le loisir et bien d'autres;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder différents sujets;

ATTENDU que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2015 et assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à une conseillère, soit, à madame Nathalie Jacob, afin que cette dernière participe aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2015-06-20

Adoption de la nouvelle politique concernant la tarification de location des salles

ATTENDU que le conseil municipal désire revoir sa politique de tarification concernant la location des salles qui est en vigueur depuis plusieurs années;

ATTENDU que le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de distinguer parmi les organismes à but non lucratif la portée de leur action selon qu'elle vise l'ensemble de la communauté ou un service aux membres seulement;

ATTENDU que le coût de location doit refléter une juste contribution afin de tenir compte des coûts d'entretien qui sont sans cesse croissants;

ATTENDU que l'adoption d'une telle politique vise à éviter une répétition des demandes visant à octroyer ou non une gratuité en fonction de la provenance de la demande qu'elle soit faite par un organisme à but non lucratif ou autre;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la politique de tarification des salles telle que décrit dans le document ci-joint et annexé au procès-verbal à la page 1936 et demande à son directeur général de faire connaître via l'Info municipale cette nouvelle politique;

QUE le conseil municipal demande à son directeur, sauf pour les réservations déjà confirmées, de mettre en application cette politique dès son adoption.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-21

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} juillet 2015 et prend fin, soit pour une période se terminant le 31 décembre 2015 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

(DÉPÔT)

2015-06-22

Dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, dépose l'état semestriel des résultats financiers de la municipalité, lequel état a été préparé en date du 1^{er} juin 2015;

ATTENDU que ce rapport semestriel des résultats est transmis à chacun des membres du conseil lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015;

À CES CAUSES, il est proposé monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité au 1^{er} juin 2015, lequel est consigné au dossier des états financiers et de la vérification comptable pour l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2015-06-23

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2015 qui passe de 131 228 500\$ à 131 647 000, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « B » de 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur imposable du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « B » de 2015;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Éric Bédard, situé au 65, rang Saint-Félix à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Adeline Lafabrigue demande au conseil de revoir l'aménagement pour l'installation des jeux intergénérationnels, de faire les demandes nécessaires à la directrice adjointe de l'école de la Solidarité pour que les services de garde en milieu familial aient accès aux modules de jeux extérieurs lorsqu'il n'y a pas d'écopier à l'extérieur de l'école et que la municipalité fasse l'acquisition de module de jeux adaptés aux enfants âgés de 0 à 5 ans à installer près des jeux d'eau. (DE)

- De plus madame Lafabrègue, en lien avec ses demandes, dépose une pétition de 54 noms. Monsieur Guy Veillette, maire, explique que les jeux intergénérationnels seront un complément aux jeux d'eau pour que les parents puissent faire de l'activité physique tout en faisant de la surveillance. Aussi, il demande à son directeur général, monsieur Stéphane Bourassa, de faire le suivi par écrit à la directrice adjointe de l'école de la Solidarité pour l'utilisation des modules. Pour ce qui est de la demande d'acquisition de module de jeux adaptés aux enfants âgés de 0 à 5 ans, monsieur Veillette explique que le projet est présentement à l'étude. En plus des demandes de modules, madame Lafabrègue demande au conseil de revoir le tarif et la disponibilité pour leur activité de Noël. Monsieur Veillette, réponds que ce point sera étudié par le conseil ultérieurement.

2015-06-24

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h57.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général